

180 CDS 19 F rév. 1 fin
Original : anglais

RÉSOLUTION 454

sur

RÉAFFIRMER L'ATTACHEMENT ENVERS LES VALEURS ET PRINCIPES FONDATEURS DE L'OTAN*

L'Assemblée,

1. **Célébrant** le 70^e anniversaire de l'Alliance transatlantique - communauté politico-militaire unique de nations partageant le même état d'esprit et bastion du monde libre ;
2. **Convaincue** que l'importance durable de cette Alliance en tant qu'acteur international majeur tient non seulement à la force militaire, économique et technologique de ses membres, mais aussi à l'attachement envers les valeurs et principes communs qui sous-tendent la communauté transatlantique ;
3. **Rappelant** que le Traité de l'Atlantique Nord, signé le 4 avril 1949 à Washington DC, stipule dans son préambule la détermination des Alliés « à sauvegarder la liberté de leurs peuples, leur héritage commun et leur civilisation, fondés sur les principes de la démocratie, les libertés individuelles et le règne du droit » et que, dans son article 2, les Alliés y expriment leur volonté de renforcer « leurs libres institutions » ;
4. **Notant** que, en particulier après la chute du mur de Berlin, l'OTAN a contribué de manière significative à la propagation des principes démocratiques dans la région euro-atlantique, et au-delà, par le biais de déclarations politiques, de sa politique de la porte ouverte et de mécanismes de partenariat ;
5. **Rappelant** son propre rôle en tant que forum de discussion sur les références démocratiques des membres de l'OTAN pendant la guerre froide et ses activités durant l'après-guerre froide pour soutenir les nouvelles démocraties et les aider à développer des mécanismes de contrôle parlementaire dans leurs secteurs de la défense et de la sécurité ;
6. **Soulignant** qu'à l'issue de la guerre froide, de nombreuses nations se sont libérées et ont pu rejoindre l'OTAN, et **déplorant** le fait que certaines nations se battent toujours pour leur liberté et leur droit à définir librement leur axe de politique étrangère et à rejoindre l'Alliance ;
7. **Tenant compte** des changements de paradigmes en cours dans le paysage politique et sécuritaire mondial suite aux importants développements technologiques, économiques et démographiques, et **consciente** que ces développements peuvent renforcer les pouvoirs autocratiques et conduire à une érosion mondiale des normes en matière de démocratie et de droits humains ;

* présentée par la commission sur la dimension civile de la sécurité et adoptée par l'assemblée plénière le lundi 14 octobre 2019, Londres (Royaume-Uni).

8. **Profondément préoccupée** par le fait que les pays euro-atlantiques ne sont pas à l'abri de phénomènes, tels qu'une perte de confiance de la population dans les institutions politiques, un désenchantement à l'égard des principaux partis et médias ou un recul démocratique généralisé, qui peuvent compromettre la confiance entre Alliés ;
9. **Déplorant** les ingérences extérieures, en particulier celles de la Fédération de Russie, dans les processus démocratiques en Amérique du Nord et en Europe, les agressions contre l'Ukraine et la Géorgie et les tentatives visant à saper l'unité de l'Alliance et à creuser des clivages internes par le biais de cyberintrusions, de manipulations des médias sociaux ou autres tactiques hybrides ;
10. **Soulignant** néanmoins que les valeurs et principes fondateurs de l'Alliance restent valables et continuent de définir l'identité de l'Alliance ;
11. **INVITE INSTAMMENT** les gouvernements et parlements des pays membres de l'Alliance atlantique à adopter une approche plus proactive dans la promotion et la protection des valeurs démocratiques au sein de la communauté euro-atlantique et au-delà, et notamment :
- a. à envisager de désigner, au sein des institutions de l'OTAN, une structure ayant le mandat et la capacité de suivre le fonctionnement démocratique des États membres et des États candidats et d'en rendre compte - de manière respectueuse et constructive - lorsqu'il existe un motif raisonnable de le faire, ainsi que d'offrir une assistance aux États membres en matière d'intégrité et de sécurité électorales, d'indépendance judiciaire, de liberté de la presse et sur d'autres aspects essentiels pour maintenir une démocratie vigoureuse ;
 - b. à envisager la mise à jour du concept stratégique de l'OTAN afin d'y inclure un engagement plus ferme en faveur des valeurs démocratiques et d'en élargir les références aux droits humains et à l'État de droit dans les communications externes de l'OTAN, y compris dans les communiqués des sommets de l'OTAN ;
 - c. à garantir un soutien adéquat aux centres d'excellence compétents, en particulier au Centre d'excellence pour la cyberdéfense en coopération de l'OTAN, au Centre d'excellence pour la communication stratégique de l'OTAN ainsi qu'au Centre d'excellence européen pour la lutte contre les menaces hybrides, afin d'appuyer les programmes de résilience démocratique dans les États membres ;
 - d. à échanger les meilleures pratiques et les techniques innovantes ainsi qu'à développer davantage la coopération avec l'UE pour améliorer l'alphabétisation de tous les citoyens dans le domaine numérique, lutter contre la désinformation, les discours haineux et autres menaces hybrides ;
 - e. à classer les systèmes électoraux nationaux comme des infrastructures stratégiques, à les faire bénéficier de niveaux de protection adéquats et à sensibiliser les responsables des campagnes électorales et leurs participants à la détection et à la prévention des interférences hostiles ;
 - f. à soutenir la division Diplomatie publique de l'OTAN et les acteurs nationaux concernés, y compris les parlementaires, dans leurs efforts pour sensibiliser les nouvelles générations d'Européens et de Nord-Américains et pour faire connaître les missions et valeurs fondamentales de l'OTAN ;
 - g. à réaffirmer leur engagement à la politique de la porte ouverte de l'OTAN comme moyen d'étendre la zone de stabilité en Europe, d'y diffuser les normes démocratiques, à soutenir l'intégration euro-atlantique de la Bosnie-Herzégovine, de la Géorgie et de l'Ukraine et à contribuer au renforcement de leur résilience face aux interférences étrangères ;

- h. à soutenir les efforts multilatéraux visant à sanctionner les responsables d'atteintes aux droits humains ;
- i. à privilégier la mise en œuvre du programme OTAN sur les femmes, la paix et la sécurité et à intégrer la dimension de genre dans toutes les politiques de l'OTAN ;
- j. à redoubler d'efforts aux niveaux national, régional et international pour s'attaquer aux causes profondes du mécontentement populaire, notamment aux questions de migration et d'inégalités de revenus ;
- k. à encourager les personnalités politiques, culturelles et scientifiques influentes à contribuer au rétablissement du soutien public en faveur des valeurs démocratiques et d'un ordre mondial fondé sur des règles ;
- l. à continuer à utiliser l'Assemblée parlementaire de l'OTAN comme enceinte permettant aux Alliés d'échanger leurs points de vue sur la manière de défendre et de promouvoir les principes fondamentaux de l'OTAN au sein de l'Alliance et au-delà.

12. **EXHORTE** les groupes de médias sociaux à allouer suffisamment de ressources pour collaborer avec les organisations internationales pertinentes, notamment l'OTAN, ses pays membres et partenaires ainsi que leurs sociétés civiles, afin de détecter et de contrer les tentatives de désinformation et de manipulation des réseaux sociaux visant à influencer le libre choix électoral.
